

## Communiqué de presse, Brest, Saint Claude, le 30 septembre 2014

### Contacts

---

**Wilfrid Démonio**, responsable communication du Parc national de la Guadeloupe,  
[wilfrid.demonio@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:wilfrid.demonio@guadeloupe-parcnational.fr) 06 90 46 51 75

**Amandine Eynaudi**, Agence des aires marines protégées, responsable sanctuaire Agoa,  
[amandine.eynaudi@aires-marines.fr](mailto:amandine.eynaudi@aires-marines.fr)  
06 90 68 02 44.

## Paul GIACOBBI, Président de l'Agence des aires marines protégées, en visite en Guadeloupe : deux jours de sortie terrain (les 2 et 3 octobre) au cœur de la biodiversité Guadeloupéenne dans le Parc national et dans le sanctuaire Agoa.

Paul GIACOBBI, député de Haute-Corse et président de l'Agence des aires marines protégées séjournera en Guadeloupe du 29 septembre au 4 octobre. Accueilli par Ferdy Louisy, Président du Parc national et Vice-Président de l'Agence, il visitera les 2 et 3 octobre plusieurs sites protégés de l'archipel. Il bénéficiera d'une visite guidée hors du commun dans le Parc national, une occasion de découvrir une aire protégée emblématique des Antilles françaises et d'échanger avec le Président du Parc, les équipes techniques et les partenaires.

Accompagné par de l'équipe du Pôle milieux marins du Parc il visitera le Grand Cul-de-sac marin puis sera guidé par l'équipe du service Patrimoine sur le futur site d'accueil des lamantins. Pendant ces deux jours il sera également accueilli par J. Nelson (Président de Guadeloupe Autrement) qui lui présentera le partenariat Parc autour de la labellisation d'activités commerciales (hébergement – production de café) à Vieux-Habitants.

Cette visite sera également l'occasion de préparer l'installation du conseil de gestion du sanctuaire Agoa, aire marine protégée dédiée aux mammifères marins dont l'Agence assure la gestion directe. Ce conseil de gestion devrait être installé dans les prochaines semaines.

Enfin, la visite de Paul Giacobbi lui permettra de rencontrer la partie de son équipe basée en Guadeloupe.



**Légende : baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) et son jeune dans les eaux Guadeloupéennes. Crédits : Laurent Bouveret, OMMAG / Agence des aires marines protégées**

# Le Parc national de la Guadeloupe

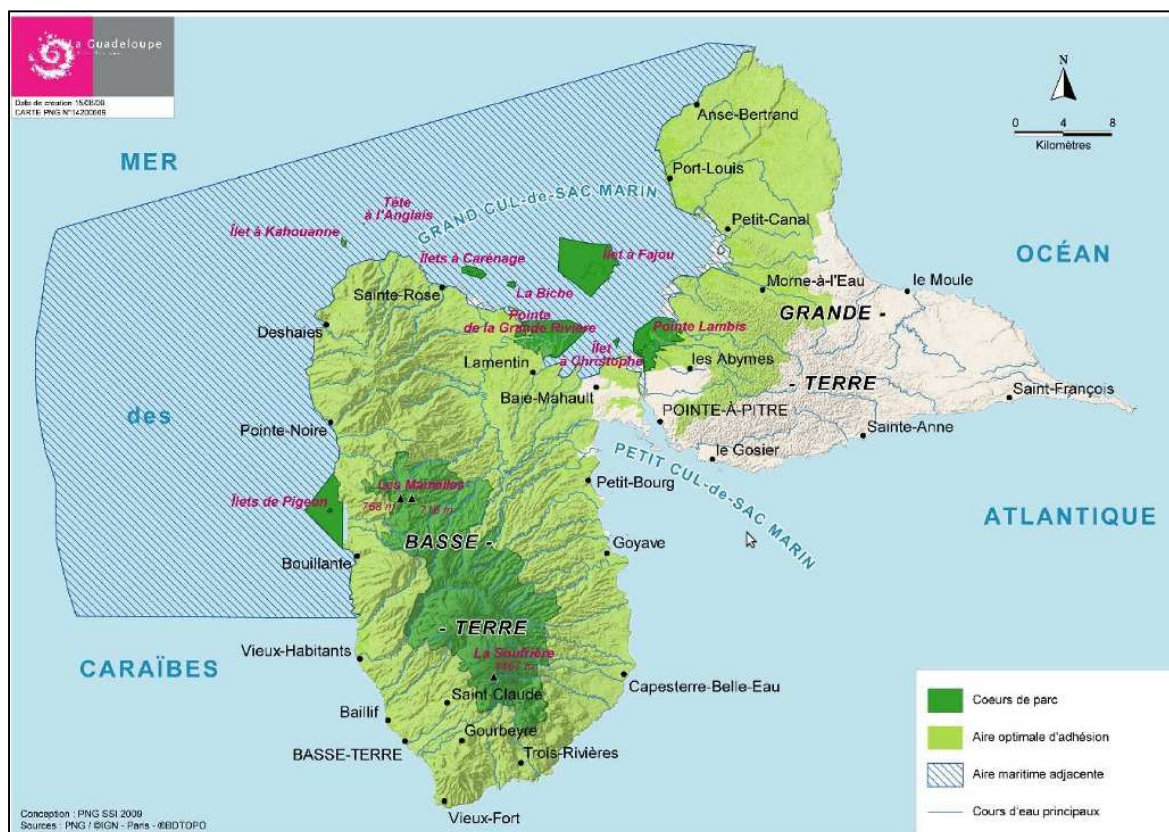
Créé le 20 février 1989, le parc national de la Guadeloupe couvre une superficie totale de plus de 247 000 hectares (dont 22 140 ha de cœurs, 131 000 ha représenté par l'aire maritime adjacente et avec une Aire optimale d'adhésion de 94 120 hectares).

A l'origine centré sur un cœur forestier et trois communes périphériques de la Basse-Terre (Pointe-Noire, Bouillante, et Vieux-Habitants), le Parc concerne désormais vingt et une communes, incluant de nouveaux espaces littoraux, marins, en lien étroit avec les zones protégées.

En effet, depuis 2009, l'équipe du Parc national s'attache à construire sa première charte, approuvée par décret en Conseil d'État le 14 janvier 2014, véritable projet de territoire qui a pour ambition de faire de la Guadeloupe un modèle en matière de maintien de la biodiversité, de préservation des ressources, d'amélioration du cadre de vie.

Outil de protection de la nature, le Parc voit donc s'élargir ses missions, avec l'ambition de renforcer le partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs locaux en faveur du développement durable de l'archipel.

Riche d'une flore et d'une faune exceptionnelles (816 espèces recensées dont 300 espèces d'arbres, 100 espèces d'orchidées et 270 espèces de fougères - 33 espèces d'oiseaux, dont le seul pic sédentaire des Petites Antilles, 17 espèces de mammifères terrestres dont 13 espèces de chauves-souris et plus d'une vingtaine de mammifères marins, dont bientôt le lamantin, animal aujourd'hui disparu de la Guadeloupe, qui fait l'objet d'un projet de réintroduction), le Parc national de la Guadeloupe est un « hot spot » de biodiversité.



# Agoa : une aire marine protégées dédiée à la protection des mammifères marins

## Carte d'identité

**Nom** : Agoa. Le terme 'Agoa' fait référence à « Maï d'Agoa », la mère de l'esprit des eaux dans la mythologie amérindienne.

**Désignation** : zone spécialement protégée de la convention de Carthagène, appelée plus couramment aire protégée 'SPAW' (*Special Protected Areas and Wildlife*) en référence au protocole sur les aires et les espèces spécialement protégées de cette convention.

**Date de création** : 27 octobre 2012

**Statut** : international

**Gestion** : l'Agence des aires marines protégées est gestionnaire d'Agoa. Etablissement public dédié à la protection de la biodiversité marine, l'Agence est aussi gestionnaire directe ou associée de certaines autres aires marines comme les parcs naturels marins, les sites Natura 2000 en mer, certaines réserves naturelles. [www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

**Superficie** : 143 256 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à la totalité de la superficie de la zone économique exclusive des Antilles françaises. Agoa est la deuxième plus grande aire marine protégée française après le Parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie.

**Objectif** : garantir un bon état de conservation des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leurs habitats, des impacts directs ou indirects, avérés ou potentiels, des activités humaines.

## Une gouvernance locale dédiée

Agoa est gouverné par un conseil de gestion réunissant 53 membres, représentants de la diversité de l'archipel de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Il est composé d'acteurs de la mer : élus, pêcheurs professionnels, usagers de loisirs, opérateurs touristique, associations de protection de l'environnement, experts et services de l'Etat.

Le conseil de gestion définit la politique du sanctuaire : plan de gestion, programme d'actions, suivi et évaluation via la mise en œuvre du tableau de bord. Il élabore des propositions pour l'autorité de l'État compétente en matière d'encadrement ou de réglementation des activités ayant un effet négatif sur les mammifères marins.

